



# 147 millions d'euros "pompés" pour les profits sur les salaires

Depuis 1983, la part des salaires n'a cessé de diminuer par rapport au chiffre d'affaires de la Manufacture au profit des actionnaires. Cette année encore, malgré la crise, les actionnaires vont se partager 147 millions d'euros de dividendes, pour un résultat net de 104 millions d'euros. Il ne faut pas oublier que cette année encore, Michelin a provisionné 412 millions d'euros en prévision de fermetures de sites.

Les propositions patronales au cours des négociations annuelles sont ridicules : l'augmentation générale pour les agents sera de 1,2 % et en moyenne de 2,5 % pour les collaborateurs et 3,35 % pour les cadres. C'est une provocation pour les salariés qui créent les richesses de cette entreprise. C'est un déséquilibre inédit depuis plusieurs décennies.

Jamais les salaires n'ont été aussi bas alors que Michelin n'hésite pas à emprunter pour rémunérer ses actionnaires !

**La question du partage des profits est plus que jamais une exigence.**

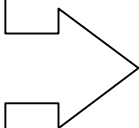
**Le syndicat CGT Michelin demande donc l'ouverture de négociations sur les salaires.**

Il ne sert à rien d'attendre les négociations obligatoires au mois de décembre pour discuter d'une enveloppe salariale dont Michelin a déjà déterminé le montant et qui ne bougera pas.

Nous devons agir ensemble pour exiger des augmentations de salaire conséquentes !

**C'est pourquoi la CGT appelle tous les salariés à des arrêts de travail le 7 mai, jour de l'Assemblée Générale des actionnaires.**

**RASSEMBLEMENT  
VENDREDI 7 MAI**



**à 8 h 30  
devant Polydôme  
pour toutes les équipes  
pour distribution de tracts aux  
actionnaires.**

**Arrêt de travail pouvant aller jusqu'à 8 heures**

- ⇒ Equipe A & 2x4 .... à partir de 8 h 30
- ⇒ Equipe B..... à partir de 13 h ou en fin de poste
- ⇒ Equipe C..... la veille

**Pour le service D Combaude**

**Arrêt de travail également**

**le vendredi 7 mai équipe C  
et le samedi 8 mai équipe A**

# Situation au C.E. rue Jacques Magnier

## Réunion du Comité d'Etablissement du 29 avril 2010

9 h : début de la réunion. En préambule, la CGT fait une déclaration sur les mesures abusives de licenciements en cours sur 11 salariés du Comité d'Etablissement. SUD en fait de même. Une demande est faite de ces deux organisations syndicales d'un vote à bulletin secret pour l'arrêt de toutes procédures de licenciement engagées sur ces salariés.

Le secrétaire et le président refusent d'organiser un vote sous prétexte que cette question n'est pas à l'ordre du jour. Après un long débat, il est proposé aux élus de voir ce point en début de séance de l'après-midi.

14 h : le secrétaire et le président confirment leur refus d'organiser un vote toujours pour le même prétexte mais en y rajoutant que les élus avaient tout loisir de demander une réunion extraordinaire. La CGT et SUD demandent une suspension de séance et décident de demander, en raison de l'urgence, une réunion extraordinaire sur le champ, car les premiers entretiens préalables étaient prévus dès le lendemain.

Le secrétaire et la majorité dirigeante du Comité (CFDT/CFE-CGC) ont refusé catégoriquement la tenue de cette réunion extraordinaire, refusant ainsi toutes discussions avec l'ensemble des élus qui constituent le Comité d'Etablissement. La CGT et SUD ont donc pris la décision de quitter la séance sur le champ.

**Un comité d'établissement, par définition, est constitué d'un ensemble d'élus qui doivent donner leurs avis sur toutes les décisions importantes émanant de celui-ci.**

Or, à ce jour, le Comité d'Etablissement Michelin est dirigé de façon dictatoriale par la majorité dirigeante qui fait abstraction des fondamentaux que sont ceux d'un comité d'établissement et d'une organisation syndicale.

### Conflit au C.E.

Vendredi 30 avril matin a eu lieu un rassemblement des salariés du CE et de l'entreprise rue Jacques Magnier en soutien aux deux salariés convoqués à un entretien préalable pour un licenciement et pour dénoncer l'attitude indigne la CFDT et de la CGC qui se comportent comme des patrons.

Les élus du C.E. ont pris la décision de se rencontrer en fin de matinée ce qui n'avait pas pu se faire la veille en réunion officielle, pour trouver une solution à ce conflit. Cela a abouti à la suspension, pendant un mois, de la procédure et d'une rencontre lundi 3 mai.

Cette réunion s'est donc tenue avec tous les élus du C.E.. Un accord de principe a été trouvé sur la mise en place d'un groupe de travail comprenant les organisations syndicales ayant des élus au CE et une représentation de 3 salariés du Comité d'Etablissement pour sortir de ce conflit.

**Une telle attitude nuit au personnel du C.E., nuit aux adhérents, nuit aux organisations syndicales !**

**La CGT, quant à elle, mettra tout en œuvre pour éviter ces licenciements pratiqués par des organisations syndicales dignes des pratiques de patrons voyous.**



**Site Internet de la  
CGT Michelin :  
[www.cgtmichelin.fr/](http://www.cgtmichelin.fr/)**

**Mail :  
[cgt.michelin@wanadoo.fr](mailto:cgt.michelin@wanadoo.fr)**